



**CONTRAT DE RÉSERVATION  
EN CHAMBRES D'HOTES**

SARL MANOIR DU PARC  
8, Avenue Léonard de Vinci  
37400 AMBOISE  
tél : 33 (0) 247 301 396 - 33 (0) 673 980 129 -  
info@manoirparc.com  
www.manoirparc.com

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour dans nos chambres d'hôtes. En espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

**Client :**

M., Mme, Melle.....  
Adresse.....

PAYS : .....

Tél. .... Fax ..... Mail.....

Date du séjour : du .....entre 16 h et 19 h au ..... avant 12 h

Chambre	Nb. Personnes	Prix unitaire	Nombre de nuits	Prix

Animaux non acceptés  
Le Manoir est non fumeur  
Merci de nous prévenir si vous arrivez après 19 heures.

CETTE RÉSERVATION PRENDRA EFFET si nous recevons à notre adresse avant le.../.../ 2006 :

-un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le client).

-un acompte de 30 % du prix total du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue soit .....euros à régler par chèque, carte bancaire ou virement.

Le solde, d'un montant de .....euros, est à nous régler à l'arrivée.

Je soussigné M. ....déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant en annexe du présent document.

A .....le.....	A .....le.....
Signature du propriétaire	Signature du client

# CONTRAT DE RÉSERVATION EN CHAMBRES D'HOTES

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes et figure toujours en annexe du contrat de réservation signé par le propriétaire et le client.

Article 2 - Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - Conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises.

Article 4 - Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée par lettre, télécopie ou courriel adressé au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 5 - Annulation par le propriétaire : lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par télécopie ou courriel. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 6 - Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - Règlement du solde : le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.